

Percy

La commune soutient la section basket du collège

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 14 décembre 2017

403 mots



Une partie des agents municipaux assistait mardi 12 décembre à la réunion du conseil municipal avant la réception dans la salle des mariages.

La création d'une section basket au collège, la mise aux normes de l'accessibilité des mairies et les travaux routiers ont été abordés au conseil municipal mardi.

Le projet

Réception des agents municipaux

La réunion fut courte mardi soir et avancée d'une heure sur son horaire habituel, afin de recevoir les agents municipaux avant Noël. En préambule, le maire de Percy-en-Normandie, Charly Varin, avait profité de la présence de beaucoup d'entre eux, spectateurs de la réunion du conseil municipal pour les remercier, présentant au passage les quelques nouveaux. Il a aussi remercié les acteurs du Téléthon.

Entre cinq et dix basketteurs pour la section basket

La création d'une section sportive basket au collège de Percy « **confortera le collège pour maintenir ses effectifs à 200 élèves. La commune a un rôle à jouer** ». La section de Percy, à l'instar de celle de Cherbourg pour le Cotentin, s'adressera à tout le Sud-Manche. « **Comme un sports études ?** » a interrogé Charline Potin, conseillère municipale. « **Il s'agira d'une section sportive acceptée par l'Éducation nationale** », a confirmé Charly Varin. Elle devrait accueillir entre cinq et dix basketteurs en 6^e et autant en 5^e à la rentrée 2018-2019. Et en 4^e et 3^e les années suivantes.

Financement et hébergement

L'opération est financée pour un tiers par Percy Tessy Basket, un tiers par la Fédération, de même que l'Éducation nationale. Le collège n'ayant pas d'internat, l'hébergement aura lieu à la Maison familiale. « **Espérons que cela marchera** », a exprimé le maire annonçant sa participation et celle de Mickaël Barré, adjoint en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la vie associative culturelle et sportive, « **au comité de pilotage** ». Une subvention « **de soutien au développement de la future section** » a été unanimement votée à hauteur de 1 800 €.